

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 10 FEVRIER 2011

L'an deux mille onze, le dix du mois de février, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 février 2011 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*

Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, M. HAQUIN, M. GEORGIN, Mme MARY, M. CAZALET,

Mme KLEIN-SOUCHAL,

Adjoints au Maire, Vice-présidents de Commissions.

M. RICHARD, M. PICARD-BACHELERIE Mme OEHLER, M. AUGER, Mme BELARD, Mme SÉVIN-ALLOUET,
M. KHINACHE, Mme NEVEU, M. CAYLA, Mme DUPUY, M. MOHAMED, Mme GARNIER, M. PENICHOST,
M. BLANCHARD, Mme GOMMERY, M. PARENT, M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI,
M. FABRE

ABSENTS EXCUSES :

Mme GRAS

(pouvoir à NACCACHE)

Mme EUGENE

(pouvoir à Mme PEGORIER-LELIEVRE)

M. HERBEZ

(pouvoir à M. HAQUIN)

Mme HEDUIN

(pouvoir à Mme GOMMERY)

Mme FRANCOIS

(pouvoir à Mme DUPUY)

Mlle GILBERT

(pouvoir à M. TROGRIC)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Damien PARENT qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) **Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

II - AFFAIRES GENERALES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Valide les termes de la convention relative à la facturation et au recouvrement de la redevance d'assainissement communale conclue entre le Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF), VEOLIA et la Commune, et autorise le Maire à signer ladite convention.

Résultat du vote : - Présents ou représentés : 34

- Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, M. LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

- Votants : 34

- Pour : 28

- 2) Procède à la modification du tableau des effectifs du personnel pour tenir compte de l'évolution des services

Résultat du vote : - Présents ou représentés : 34

- Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, M. LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

- Votants : 34

- Pour : 28

Arrivée de Madame SEVIN-ALLOUET

- 3) - Décide de modifier le régime indemnitaire des catégories A et B de la filière technique conformément à la nouvelle réglementation,

- Précise que les conditions de majoration ou de minoration relatives aux missions, à la notation et à l'absentéisme, fixées par les précédentes délibérations, demeurent inchangées, ainsi que la proratisation relative au temps de travail et au temps de présence sur l'année civile en cours,

Critères d'attribution : L'absentéisme est un critère qui intervient à hauteur de 30% sur le régime indemnitaire de base au taux désormais de 1.5, des missions définies par la délibération du 12 février 2004 permettent une valorisation du régime indemnitaire de base, la notation intervient depuis la délibération du 12 juillet 2007 sur la totalité du régime indemnitaire,

- Rappelle que l'autorité territoriale, investie du pouvoir hiérarchique, détermine pour chaque prime ou indemnité, le taux individuel applicable à chaque bénéficiaire potentiel dans la limite des crédits globaux et des taux individuels maxima,

- Rappelle que le régime indemnitaire des catégories A et B de la filière technique est versé mensuellement, et qu'il concerne les agents titulaires et non titulaires mensualisés.

- Décide d'appliquer automatiquement les revalorisations légales ou réglementaires qui pourraient intervenir,

- Charge le Maire de l'application de la présente délibération,

- Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au Budget Communal.

Résultat du vote : - Présents ou représentés : 35

- Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, M. LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

- Votants : 35

- Pour : 29

- 4) Approuve le règlement intérieur de l'Arche sis 150, rue de la Gare à Ermont annexé à la présente délibération et déclare que ledit règlement sera applicable à compter du 11 février 2011.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 5) - Approuve l'Avant Programme Définitif pour la rénovation, la réhabilitation et la revitalisation du complexe sportif Berthelot, ainsi que le montant des marchés de travaux s'élevant à 5 142 000 € H.T pour la solution de base et 125 300 € H.T pour les options.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 6) Approuve les termes de l'avenant de renouvellement à la convention avec le Préfet pour le versement de l'aide à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et autorise le Maire à le signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

III - ACTION CULTURELLE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Décide l'acquisition d'une œuvre d'art contemporaine intitulée « L'écume » de Madame Hélène LEROY, artiste peintre, au prix de 1.250,00 €.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) Approuve la tarification à 22,50 € pour le réajustement de l'abonnement intitulé L'Art Roman en France, comportant pour la saison 2010-2011 un cycle de 5 conférences « Visages de l'Art ».

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

IV - ACTION EDUCATIVE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Attribue une subvention exceptionnelle au Lycée Gustave EIFFEL d'un montant de 500,00 € pour le voyage en Angleterre des deux classes de terminale et dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'année 2011.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Approuve le versement d'une aide financière complémentaire au projet des classes transplantées « Histoire » de CE2 de Madame Cécile Basset et de Monsieur Carvalho,
- Fixe le montant de la subvention versée sur la coopérative scolaire de l'école élémentaire Eugène Delacroix à 210,00 € (deux cent dix euros) pour les deux classes.
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'année 2011.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) Autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour le contrat enfance et jeunesse 2010-2013 entre la CAF et la Commune, afin de maintenir et de développer les structures d'accueil des enfants et des jeunes sur la Ville d'Ermont.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

V - URBANISME

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Emet un avis favorable à la demande de la S.N.C.F. en vue d'exploiter son groupe froid équipant son centre informatique situé 15, avenue Louis Armand à ERMONT et charge Monsieur le maire de l'exécution des formalités réglementaires.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Décide de céder à la Communauté d'Agglomération « Val et Forêt » la parcelle cadastrée AH 305 d'une superficie de 58 m² appartenant à la Ville d'Ermont,
- Précise que cette cession qui s'apparente à une régulation foncière s'effectuera à l'euro symbolique,
- Précise que la cession sera précédée de la communication de l'estimation du service des domaines,
- Autorise le Maire à signer les actes afférents à la présente cession.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VI - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Décide que la commune d'Ermont accorde sa garantie pour une quotité égale à 100 % concernant le remboursement d'un emprunt PLUS d'un montant maximum de 320 000 € (trois cent vingt mille euros) qu'Ermont Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt est destiné à parfaire le financement de l'opération de construction de 25 logements locatifs « Le Clos de l'Audience », sis rue de l'Audience, à Ermont.

- Précise que les caractéristiques du prêt consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Caractéristique du prêt	PLUS
Montant du prêt	320 000 €
Durée	40 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel (1)	2,35%
Taux annuel de progressivité (1)	0,00%
Modalité de révision des taux (2)	DL
Indice de référence	Livret A (*)
Valeur de l'indice de référence	1,75% (**)
Différé d'amortissement	Aucun
Périodicité des échéances	Annuelle
Commission d'intervention	Exonéré

- Précise que la garantie de la commune d'Ermont est accordée pour la durée totale du prêt.
- Précise que'au cas où l'emprunteur, pour quel motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse de Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.
- Autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse de Dépôts et Consignations et Ermont Habitat.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - décide de reconduire la tarification relative aux activités des centres socio-culturels municipaux, ainsi que l'application du quotient familial selon le tableau annexé pour les activités des accueils de loisirs,
- décide de reconduire les tarifs selon le tableau annexé pour les autres activités

Pour l'ensemble des activités :

- maintient le montant de l'adhésion tel que précisé dans le tableau annexé,
- maintient la possibilité d'effectuer le règlement des activités en espèces, en chèque, par bons CAF et par chèques vacances,
- maintient la possibilité pour les familles de fractionner le paiement pour les ateliers et les séjours,
- décide que les tarifs et les dispositions relatives au paiement sont applicables à compter du 10 février 2011 et seront valables pour les années suivantes sauf délibération contraire ;
- précise que les recettes seront recouvrées dans le cadre des régies du service des Centres socio-culturels.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) Décide l'octroi d'une subvention ordinaire de fonctionnement de 4 000,00 euros au CPCV Ile-de-France au titre de son projet *Boutique Ecole Envie d'Ailleurs* pour l'année 2011.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35



Hugues PORTELLI

Maire d'Ermont
Sénateur du Val d'Oise